

Décision du Maire

N° 2026-D-039

Objet : Acte modificatif n°2 de l'accord-cadre n°A221003 - Fourniture de vêtements et de matériels pour la police municipale - Lot 3 : Gilets pare-balle

Le Maire de la commune,

VU le Code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du Conseil municipal en date du 25 mai 2020, portant délégation au Maire, notamment pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

CONSIDERANT que la société ABILIS LOGISTIQUE, sise ZI – 2 Chemin du Camp – 51400 Mourmelon-le-Petit, actuellement titulaire de l'accord-cadre n° A221003 relatif à la fourniture de vêtements et de matériels pour la police – Lot 3 : gilets pare-balle, fusionne avec sa société mère,

CONSIDERANT que le présent acte modificatif a pour objet le remplacement de la société ABILIS LOGISTIQUE par le GROUPE ABILIS (nouveau titulaire), sis 60 rue des bergères – 91290 Arpajon, à compter du 31 décembre 2025,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de conclure un acte modificatif afin de contractualiser ce changement,

CONSIDERANT l'acte modificatif n°2 établi en ce sens,

DECIDE

D'ACCEPTER l'acte modificatif n°2 avec la société ABILIS LOGISTIQUE, sise ZI – 2 Chemin du Camp – 51400 Mourmelon-le-Petit, relatif au changement de titulaire précité. Les autres dispositions de l'accord-cadre restant inchangées.

DE SIGNER l'acte modificatif n°2 de l'accord-cadre n°A221003 qui n'a aucune incidence financière sur le montant maximum annuel initial de l'accord-cadre.

Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Monsieur le Directeur général des services de la mairie,
- Monsieur le comptable public assignataire de Chelles,

Qui sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

La présente décision est rendue exécutoire à compter de sa télétransmission au contrôle de légalité et de sa publication en ligne sur le site internet de la mairie de Pontault-Combault.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

077-217703735-20260209-2026-D-039-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/02/2026
Publication : 10/02/2026



Pour extrait certifié conforme
Fait en mairie, le 9 février 2026


Gilles BORD
Maire de Pontault-Combault